



## Traité 'Houlin

### Michna 1 - Chapitre 7

גִּיד הַנֶּשֶׁה נוֹהֵג  
בְּאַרְץ וּבְחוּצָה לְאַרְץ,  
בְּפִנֵּי הַבַּיִת וְשֵׁלָא בְּפִנֵּי הַבַּיִת,  
בְּחָלִין וּבְמִקְדָּשִׁים.  
וְנוֹהֵג בְּבִהֶמָּה וּבְתִיָּה,  
בִּירֵךְ שֶׁל יָמִין וּבִירֵךְ שֶׁל שְׂמָאל.  
וְאִינוֹ נוֹהֵג בְּעוֹף,  
מִפְּנֵי שֶׁאֵין לוֹ כָּף.  
וְנוֹהֵג בְּשִׁלִּיל.  
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר:  
אִינוֹ נוֹהֵג בְּשִׁלִּיל.  
וְחִלְבוֹ מִתֵּר.  
וְאֵין הַטְּבָחִין נֶאֱמָנִין עַל גִּיד הַנֶּשֶׁה,  
דְּבָרֵי רַבִּי מֵאִיר;  
וְחֻכְמִים אוֹמְרִים:  
נֶאֱמָנִין עָלָיו, וְעַל הַחִלְבּ:

(Avant la rencontre entre Ya'akov et son frère Essav, Ya'akov va lutter avec un ange. Lorsque l'ange a vu qu'il ne pouvait prendre le dessus sur Ya'akov, il le frappa à la hanche comme il est dit (Béréchit 32, 26) : « voyant qu'il ne pouvait le vaincre, il lui pressa la cuisse ». Par la suite la Torah nous enseigne (ibid. v.33) : « C'est pourquoi les enfants d'Israël ne mangent point aujourd'hui encore le nerf sciatique, qui tient à la cavité de la cuisse; parce que Ya'akov fut touché à la cavité de la cuisse, sur le nerf sciatique ».)

[L'interdiction de manger] le nerf sciatique s'applique [aussi bien] en Erets [Israël] qu'à l'étranger, aussi bien en présence du Temple (c'est-à-dire à l'époque du Temple), qu'en l'absence du Temple, [et en ce qui concerne les animaux] profanes et avec en ce qui concerne les animaux consacrés. Et cela s'applique aux animaux domestiques et aux animaux sauvages (autorisés), à la cuisse de la [jambe] droite et à la cuisse de la [jambe] gauche. Mais cela ne s'applique pas à un oiseau, car le [verset fait référence au nerf sciatique comme étant « sur la cavité de la cuisse » (Béréchit 32,33), et un oiseau n'a pas de cavité [sur la cuisse].

[Et l'interdiction] s'applique à [un fœtus animal tardif] [chalil] [dans l'utérus]. Rabbi Yehouda dit : Cela ne s'applique pas au fœtus ; et [de même], sa graisse ('hélev) est permise. (Il s'agit ici de la graisse qui entoure le nerf sciatique qui a priori n'est pas interdite par la Torah, mais les gens ont émis une barrière et se l'ont interdit. Selon d'autres



### Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



commentaires étant donné que l'abattage de la mère autorise tout le fœtus, y compris le nerf sciatique, pour Rabbi Yehouda ; il autoriserait également toutes les graisses interdites.)

Et les bouchers ne sont pas jugés crédibles [pour affirmer que] le nerf sciatique [a été enlevé ; c'est] la déclaration de Rabbi Meïr. Et les Sages disent : Ils sont jugés crédibles sur [le nerf sciatique] et sur la graisse [interdite] ('hélev).



## Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)